

Mandat citoyen

Assemblée citoyenne concernée

(Corcelles-Cormondèche, Neuchâtel Nord/Sud/Est/Ouest, Peseux, Valangin)

Neuchâtel Sud

Titre du mandat

Aménagement des rues de quartier avec vitesse maximale de 20 km/heure et limitation aux véhicules de 3,5 t. maximum

Mandant-e-s

Stéphane Cappelli, Rue Emile-Argand 5

Commentaires

Au vu de la situation décrite plus loin, le mandant demande l'intervention des pouvoirs publics afin d'apporter les corrections nécessaires pour améliorer la sécurité des usagers, en particulier des piétons et des cyclistes sur les rues concernées. Ces corrections devraient consister, d'une part, à une **réduction de la vitesse autorisée à 20 km./heure** sur les tronçons suivants : Rue Emile-Argand, Chemin de Bel-Air et Chemin du Bois-du-Foux. Un aménagement adéquat de ces rues doit être mis en place afin d'assurer le respect de cette vitesse maximale, par exemple et si possible en croisant les places de parcs d'un côté à l'autre pour ce qui concerne la Rue-Emile-Argand (pour le Bois-du-Foux, il semble que cette mesure ne soit pas envisageable vue la configuration de cette ruelle).

Par ailleurs et d'autre part, l'**interdiction de circuler pour les véhicule de plus de 3,5 tonnes** devrait être introduite sur ces divers tronçons. Evidemment, des dérogations sont à prévoir (accès aux pouvoirs publics, ramassage des ordures et compost, travaux particuliers...).

Cas particulier : le tronçon de la Rue Emile-Argand entre le Bois-du-Foux et l'Avenue de Bellevaux est à sens unique dans le sens Est-Ouest. Etant donné la visibilité réduite au carrefour avec le Bois-du-Foux et la configuration de la Rue Emile-Argand, il serait très judicieux d'**inverser le sens unique, soit d'Ouest en Est**. Cette mesure permettrait d'améliorer également la sécurité des piétons et cyclistes qui peuvent se mouvoir dans les deux sens.

Date et lieu

Neuchâtel, août 2023

La Rue Emile-Argand, le Chemin de Bel-Air **sont dépourvus de trottoirs** et le Chemin du Bois-du-Foux en possède un bien trop étroit. La Rue Emile-Argand et le Chemin du Bois-du-Foux sont pourvus de places de parcs (zones bleues) qui sont continuellement occupées et qui restreignent fortement leur largeur respective.

Ces ruelles sont également très fréquentées par des piétons, en particulier de **très jeunes enfants, écoliers, élèves et étudiants** étant donné la proximité des écoles, lycées et l'Université (faculté des sciences). De plus, de nombreux **cycles** circulent dans les deux sens sur l'ensemble de ces voies, bien que quelques tronçons sont à sens unique.

En outre, la présence de l'Université induit un trafic important de véhicules de livraisons, allant de la fourgonnette aux poids lourds jusqu'à la taille de semi-remorques ! A ce propos, il arrive que les chauffeurs de ces gros véhicules se retrouvent très empruntés pour manœuvrer dans ces ruelles étroites ! A cela s'ajoutent les nombreux livreurs desservant le quartier, étant donné les commandes de particuliers de plus en plus fréquentes sur internet des diverses marchandises.

La configuration de ces lieux ne se prête pas à un tel trafic, bien que la vitesse autorisée dans ses rues soit limitée actuellement à 30 km./heure. Il arrive très fréquemment que les véhicules de livraisons circulent durant les heures de déplacements des écoliers. Le danger est d'autant plus grand qu'une bonne partie des chauffeurs **ne respecte pas cette limitation**, malgré la présence d'enfants ou de cycles venant à sens inverse. Il en va également de la part de nombreux automobilistes !

Université de Neuchâtel, Faculté des Sciences : comme dit plus haut, cette institution induit un trafic relativement important de livreurs empruntant la Rue Emile-Argand. En cas d'acceptation du mandat, les véhicules de 3,5 tonnes max. peuvent toujours aborder l'entrée sud du bâtiment. En revanche, les autres véhicules peuvent y accéder par les entrées situées au nord du bâtiment.

Annexe(s) éventuelle(s)

Plan annexe : les rues tracées en rouge sont les rues concernées par la mise en application du 20 km./heure et l'interdiction aux poids lourds.

